

INFORMATIONS À L'INTENTION DES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCE - RECERTIFICATION SELON LA LSA 2026

Avec la révision partielle de la LSA et l'entrée en vigueur des « Normes minimales pour la formation initiale et la formation continue des intermédiaires d'assurance conformément à l'art. 43 LSA », tous les intermédiaires enregistrés doivent se soumettre à un examen de recertification tous les deux ans. Les examens sont organisés par l'AFA.

Informations essentielles concernant la recertification de 2026	
Critères	Infos et remarques
Qui est concerné ?	Environ 15 000 intermédiaires d'assurance indépendants et liés vont être appelés par l'AFA
Quand aura lieu la convocation de l'AFA ?	Par étape dès le 23 mars 2026
Quel est le délai de renouvellement de la certification ?	Le 22 août 2026
Quelle est la dernière date d'examen possible ?	Le 15 août 2026
Sous quelle forme est l'examen ?	Examen en ligne de 30 minutes (à distance) avec surveillance (proctoring) – sans contrainte de lieu ni d'horaire
Quel est son contenu ?	Dépend du profil d'inscription individuel
Quels sont les moyens auxiliaires autorisés ?	Aucun
En cas d'échec dans les délais impartis	Les examens peuvent être repassés. En cas de non-respect du délai de recertification, l'inscription de l'intermédiaire est radiée du registre de l'AFA pour les intermédiaires liés ou fait l'objet d'une notification à la FINMA pour les intermédiaires non liés.
Infos de l'AFA	Voir ici

Sujets d'examens	Allbranche	Vie	Non vie	Assurance maladie
Loi sur la surveillance des assurances (LSA)	X	X	X	X
Assurances cyber (particuliers et PME)	X		X	
Assurances de chose	X		X	
Assurance de patrimoine	X		X	
Assurance vie qualifiée et fiche d'information de base	X	X		
Compliance (LPD, LBA, FATCA, EAR)	X	X	X	X
Santé	X			X
Modifications des dispositions légales	X	X	X	X

Mars 2026